

POLYNESIE FRANCAISE
22 JAN. 2016
EXTRAIT DU REGISTRE DES
COMMUNE DE MAHINA
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
ILE DE TAHITI
DATE DE CONVOCATION L'an deux mille seize, le dix-neuf janvier, le Conseil Municipal convoqué légalement s'est réuni dans la Salle de conseil de la Mairie de Mahina en séance publique sous la présidence de Monsieur TEUIRA Damas, Maire de la Ville de Mahina.
11 janvier 2016

DATE D'AFFICHAGE
11 janvier 2016
DATE DE SEANCE
19 janvier 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice	33
Présents	28
Procuration	02
Votants	30
Abstention	00
Suffrage exprimé	30

VILLE DE MAHINA
Date de dépôt du courrier 30
Date de dépôt 21 JANVIER 2016 00
Expéditeur : Ref :
Date :
Tavana CAB B. Com.
DGS B. CC
FF DRD
V.A DRE
H.F B.Q DSTEP B. Txv. B. Et
V.O C.K M.P C DCAP B. EC/Elect' B. Soc B. Santé B. Sect B. Anim B. C
H.F H.F J.V B. Emploi B. Culture B. Artisanat
DFR B. Finances B. Matières

NOM & PRENOM	FONCTION	PRESENT	ABSENT	PROCURATION
TEUIRA Damas	Maire	X		
FRITCH Frédéric	1 ^{er} Adjoint	X		
FAUA Tenuhiarii	2 ^{ème} Adjoint	X		
QUINQUIS Bran	3 ^{ème} Adjoint	X		
COJAN Marie-Pauline	4 ^{ème} Adjoint	X		
YEE ON Léonce	5 ^{ème} Adjoint	X		
OOPA Vaiora	6 ^{ème} Adjoint		X	
VERO Jacki	7 ^{ème} Adjoint	X		
WONG Célestine	8 ^{ème} Adjoint	X		
KWONG Chantal	9 ^{ème} Adjoint	X		
PAOFAI Marie	Conseillère M	X		
IZAL Yves	Conseiller M		X	
IRITI Chestine	Conseillère M	X		
HEUEA Samuel	Conseiller M	X		
TEHEI Tariu	Conseiller M	X		
FRITCH Edgar	Conseiller M.	X		
COLOMBANI Benjamin	Conseiller M.	X		
PAOFAI Lory	Conseillère M	X		
OPUTU Lorna	Conseillère M	X		
TEAUROA Jimmy	Conseiller M	X		
TEMATARU Vanessa	Conseillère M	X		
GOODING Orama	Conseillère M	X		
TEIPOARII Gloria	Conseillère M	X		
AFO Warren	Conseiller M	X		
LUCAS Lucie	Conseillère M	X		
LEBOUCHER Patrick	Conseiller M.	X		
CALMEL Marcelle	Conseillère M	X		
CHANGUY Sandy	Conseillère M	X		
MATITAI Joe	Conseiller M		X	TEUIRA Damas Maire
TAPUTUARAI Hervé	Conseiller M		X	CALMEL Marcelle Conseillère Municipale
BOURINEAU James	Conseiller M	X		
SANQUER Nicole	Conseillère M	X		
MAPOTOEKE Tehotu	Conseillère M		X	

Modifiant la délibération n° 122 du 8/12/2015 qui approuve le projet « Remise en

Formant la majorité des membres en exercice
Absents : 05
Monsieur Warren AFO, Conseiller municipal a été élu Secrétaire.

- Vu la loi n° 71/1028 du 24 décembre 1971 modifiée, relative à la création et à l'organisation des Communes dans le Territoire de la Polynésie française promulguée par l'arrêté n° 31/AA du 6 janvier 1972 ;

**état du plateau de
FAREROI »**

- Vu le décret n° 72/407 du 17 mai 1972 portant création des Communes dans le Territoire de la Polynésie française ;
- Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 portant statut d'autonomie de la Polynésie française modifiée ;
- Vu la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- Vu l'ordonnance n° 2007-1434 du 05 octobre 2007 portant extension des 1er & 2ème & 5ème alinéas du C.G.C.T. ;
- Vu le contrat de ville 2015-2020 de l'agglomération de Papeete signé le 30 juin 2015 ;
- Vu le budget de la Ville de Mahina ;
- Vu la décision favorable du comité de programmation du Contrat de ville en date du 24/09/2015 ;
- Vu la délibération n°122 du 08/12/2015, approuvant le projet de remise en état du plateau de Fareroi ;
- Vu la note de présentation du projet;

EN SA SEANCE DU 19 JANVIER 2016

ADOPTE

Article 1^{er} : La délibération n°122/2015 du 8 décembre 2015 est modifiée.

Article 2 : Le plan de financement modifié est le suivant :

Partenaires	Montant	Taux
Contrat de ville	1.300.000	50%
Fonds propres	1.300.000	50%
	2.600.000	100%

Article 3 : Les autres dispositions demeurent inchangées.

Article 4 : Le Maire et la Direction Générale des Services sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

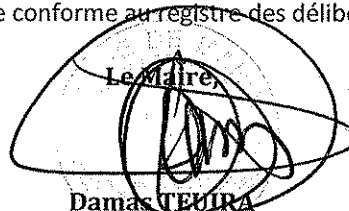
Article 5 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat

Acte rendu exécutoire
Après envoi à la subdivision
administrative
le 21/01/2016
et affichage le 21/01/2016

Le Maire,

Damas TEUIRA

Fait et délibéré le 19 janvier 2016.
Pour copie conforme au registre des délibérations

Le Maire,

Damas TEUIRA

Note de présentation

Par délibération n° 122 du 08 décembre 2015, le Conseil municipal approuvait le projet de remise en état du plateau de Fareroi.

La présente délibération est prise pour rectifier la participation du Contrat de ville :

Dans la délibération n° 122 du 8/12/2015, l' article 2 prévoyait :

Partenaires	Montant	Taux
Contrat de ville	1.560.000	60%
Fonds propres	1.040.000	40%
	2.600.000	100%

L' article 2 est modifié comme suit :

Partenaires	Montant	Taux
Contrat de ville	1.300.000	50%
Fonds propres	1.300.000	50%
	2.600.000	100%

Tel est l'objet de la présente délibération.

